

OFFICE DES PERSONNES
HANDICAPÉES DU QUÉBEC

conjuguer
nos forces



L'approvisionnement accessible

L'approvisionnement accessible est une manière de concevoir l'achat et la location de produits et de services qui suppose un questionnement quant à leur convivialité et à leur facilité d'utilisation par les personnes handicapées. Tenir compte de l'approvisionnement accessible peut se traduire concrètement de deux façons. En premier lieu, les organisations se dotent prioritairement de produits ou de services inclusifs, c'est-à-dire pouvant être utilisés par le plus grand nombre possible de personnes, qu'elles aient ou non des incapacités, et ce, peu importe le type d'incapacité. En second lieu, les organisations doivent procéder, dans certains cas, à l'achat ou à la location de produits adaptés conçus afin de répondre aux besoins d'une personne ayant un type précis d'incapacité. Ces deux types d'intervention constituent des façons de tenir compte de l'approvisionnement accessible.

Article 61.3 de la Loi...

L'article 61.3 de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale (L.R.Q., c. E-20.1) se lit comme suit : « Les ministères, les organismes publics et les municipalités tiennent compte dans leur processus d'approvisionnement lors de l'achat ou de la location de biens et de services, de leur accessibilité aux personnes handicapées ».

Les bons coups du CSPQ en matière d'approvisionnement accessible

Le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) a pour mission de fournir ou de rendre accessibles les biens et les services administratifs dont les organismes publics ont besoin dans l'exercice de leurs fonctions, notamment en matière de ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles. En vertu de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale (L.R.Q., c. E-20.1), le CSPQ met de l'avant chaque année un plan d'action à l'égard des personnes handicapées pour son organisation. Les prochaines lignes résument brièvement certaines actions prises en termes d'approvisionnement accessible pour l'année 2011-2012.

Le CSPQ, par l'entremise de la Direction générale des acquisitions du Québec (DGACQ), a modifié son répertoire des tarifs préférentiels hôteliers de façon à identifier clairement les établissements hôteliers accessibles aux personnes handicapées.

La DGACQ a également transmis une liste des différents biens faisant partie de ses regroupements d'achats à l'Office des personnes handicapées du Québec afin que

ce dernier évalue ces produits en fonction de leur accessibilité pour les personnes handicapées. À la suite de cette analyse, la DGACQ apportera les modifications nécessaires afin que les responsables des acquisitions dans la fonction publique soient en mesure d'identifier plus facilement les produits accessibles offerts.

Finalement, un groupe de discussion a récemment eu lieu afin de recueillir auprès de personnes handicapées des informations pertinentes en vue de connaître leurs besoins en matière de biens et services. Ce groupe de discussion va également permettre de favoriser la disponibilité de biens et services inclusifs. L'ensemble de ces actions vise à améliorer l'approvisionnement accessible dans la fonction publique québécoise.

D'autres actions ont été et seront réalisées au cours de la prochaine année. Pour en connaître davantage, nous vous invitons à consulter le plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2011-2012 que vous retrouverez à la section « Nouvelles / Archives » sur le site Internet du CSPQ disponible à l'adresse suivante : www.cspq.gouv.qc.ca.

La politique gouvernementale *À part entière* identifie comme priorités la sensibilisation et la formation en matière d'accueil et de services, d'approche inclusive, d'accommodements et de moyens de communication.

Dans le cadre de la mise en oeuvre de cette politique, l'Office s'est engagé par son projet *Accès aux services* à



développer des outils de sensibilisation s'adressant au personnel des organisations en contact direct avec la clientèle. Ils sont développés en fonction des types d'incapacités suivants: incapacité auditive, déficience intellectuelle, incapacités liées à la parole et au langage telles que

l'aphasie, la dysphasie et la dyslexie, incapacité motrice, incapacité visuelle, maladie d'Alzheimer, traumatisme craniocérébral, troubles envahissants du développement et troubles graves de santé mentale.

Pour chaque type d'incapacité, les outils offriront, entre autres, des définitions et des conseils sur la façon de communiquer et d'interagir avec des personnes à un comptoir, dans un bureau ou au téléphone. De plus, ils présenteront divers moyens favorisant une communi-

tion adaptée, des outils utilisés par les personnes handicapées pour communiquer et se déplacer ainsi que des conseils sur la planification d'une rencontre de groupe. Le projet *Accès aux services* a comme finalité de rendre les outils accessibles sur le Web. Par conséquent, ils seront à la portée des ministères et organismes publics et parapublics, des réseaux de la santé et de l'éducation, des municipalités, des entreprises privées, des ordres professionnels, des milieux communautaires, des proches aidants et de la population en général. L'Office souhaite publier ces outils de sensibilisation en 2012. Par ailleurs, il prévoit également mettre en ligne, d'ici la fin de l'année 2012, une formation de type *e-learning* sur l'accueil et les services aux personnes handicapées.

Le point de vue des dispensateurs de services et la perspective des utilisateurs étant des incontournables dans la réalisation d'un tel projet, les outils sont élaborés en partenariat avec des représentants du milieu associatif, des ministères et organismes publics et parapublics, des organismes spécialisés, de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec ainsi qu'avec des personnes handicapées. L'Office profite de l'occasion pour saluer la contribution et l'engagement exceptionnels de ses partenaires.

Produits vedettes

Pour la première édition de cette chronique nous vous présentons deux exemples de produits jugés inclusifs.

Les surligneurs *Avery Hi-Liter* **verts** et **bleus** :

- Les couleurs vertes et bleues sont plus faciles à repérer.
- L'encre du crayon sèche rapidement et permet d'éviter les bavures.
- La grosseur du crayon facilite la manipulation.

Pour plus d'information sur ce produit :
http://www.avery.ca/avery/fr_ca/

Les imprimantes multifonctions de la série *Canon Image-RUNNER* avec la gamme d'accessoires d'accessibilité offerte en option qui inclut :

- le module de commande vocale;
- la trousse d'étiquettes en braille;
- la poignée d'accès à l'alimentateur;
- la confirmation sonore des fonctions sélectionnées.

Pour plus d'information sur ce produit :
<http://www.canon.ca/inetCA/>



À surveiller...

Notre prochaine publication en novembre 2012

LES BONS COUPS EN MATIÈRE D'APPROVISIONNEMENT ACCESSIBLE

À titre d'organismes publics, nous vous invitons à nous faire part de vos innovations et de vos bons coups en matière d'approvisionnement accessible. L'objectif est ici de les faire connaître à d'autres organisations qui pourront à leur tour s'en inspirer. Pour ce faire, il suffit de nous écrire à l'adresse électronique suivante : approvisionnement@ophq.gouv.qc.ca